

# Audits de 7 parcs photovoltaïques avec pâturage et réalisation de vidéos et supports de présentation en lien avec les retours d'expériences



**Pour :** ARKOLIA ENERGIES

**Date :** Juin à décembre 2019

**Région :** Occitanie - **Domaines :** Agroécologie Biodiversité / Climat

Arkolia Energies a sollicité Solagro pour l'accompagner dans la définition des modalités d'utilisation de 7 parcs photovoltaïques par le pâturage. La première étape consistait à produire un retour d'expérience des agriculteurs utilisateurs de ces sites déjà en exploitation.

## Contexte

Les 7 parcs photovoltaïques sont répartis sur 6 départements, du Var au Cantal en passant par les Pyrénées Orientales et l'Ariège, aussi bien dans des zones de plaine que de montagne, sur des superficies allant de 5 à 45 ha. Ces parcs ont été mis en service entre 2014 à Daumazan et début 2019 à Salsigne. L'expérience de pâturage, conduite entre 1 à 5 ans sur ces sites, a pu être évaluée.

## Objectifs

Il s'agissait d'évaluer la valorisation agricole des surfaces des parcs, la conduite du pâturage et d'effectuer une estimation des ressources fourragères. Il s'agissait aussi de définir la place du parc dans le système fourrager des exploitations d'élevage.

## Déroulement

Des audits ont été réalisés auprès des agriculteurs lors de visites de sites afin de recueillir leur témoignage et leur retour d'expérience.

Une synthèse collective a été produite et 12 propositions d'actions d'amélioration ont été identifiées. Ces travaux font l'objet d'une valorisation par Arkolia Energies à travers la réalisation de films et de plaquettes de communication.

## Résultats

Les parcs photovoltaïques utilisés par les éleveurs contribuent de manière variable au système fourrager, de 2% à plus de 50% de la surface fourragère, selon la taille du parc et de la taille de l'élevage. L'estimation de la production fourragère sous les panneaux photovoltaïques montre un rendement moyen similaire ou supérieur à la moyenne départementale des prairies. Dans tous les cas audités, la co-activité permet soit de donner un accès à la terre à des agriculteurs non propriétaires ou possédant peu de foncier, soit de conforter d'un point de vue technique et économique des exploitations dont le foncier est déjà sécurisé. Ces résultats confortent l'utilité des parcs photovoltaïques pour les éleveurs locaux, en leur mettant à disposition des ressources fourragères complémentaires qui sécurisent l'exploitation et sa pérennité. Les modalités de conventionnement pour la mise à disposition des parcs pourraient permettre d'améliorer le cadre administratif et de le sécuriser sur une durée plus longue.

## En savoir plus

- Vidéo de présentation - [Synergie entre parcs photovoltaïques au sol et élevage](#)
- Vidéo de témoignage d'agriculteur - [Marmanhac \(15\)](#)
- Vidéo de témoignage d'agricultrice - [Daumazan-sur-Arize \(09\)](#)
- Présentation - [Gestion du pâturage sur 7 parcs photovoltaïques](#)
- Fiches techniques : [Daumazan-sur-Arize \(09\)](#), [Signes \(83\)](#), [Salsigne \(11\)](#), [Le Soler \(66\)](#), [Marmanhac \(15\)](#), [Aurillac \(15\)](#), [Le Bastit \(46\)](#)